

# OMPI



PCT/A/34/5  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 15 août 2005

F

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

**UNION INTERNATIONALE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS**  
**(UNION DU PCT)**

**ASSEMBLEE**

**Trente quatrième session (15<sup>e</sup> session ordinaire)**  
**Genève, 26 septembre – 5 octobre 2005**

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE L'AUTOMATISATION DU PCT

*Document établi par le Bureau international*

## INTRODUCTION

1. À la trente-troisième session de l'Assemblée de l'Union du PCT, tenue à Genève du 27 septembre au 5 octobre 2004, un rapport a été présenté sur l'état d'avancement des systèmes informatiques du PCT (document PCT/A/33/3). Le présent document rend compte des faits nouveaux intervenus à cet égard et plus généralement dans le domaine de l'automatisation du PCT depuis la publication de ce rapport; il porte sur les points suivants :

- I. traitement électronique au bureau international;
- II. communication électronique des documents du PCT par le bureau international aux offices;
- III. communication électronique des documents du PCT par les offices au Bureau international; et
- IV. éléments nouveaux ayant une incidence sur la diffusion de l'information relative au PCT et l'information en matière de brevets.

## I. TRAITEMENT ELECTRONIQUE AU BUREAU INTERNATIONAL

2. Le rapport de situation présenté à la session précédente de l'assemblée faisait état d'une nouvelle approche adoptée par le Bureau international pour élaborer les fonctions requises pour le traitement électronique des demandes internationales qui, contrairement à la démarche des années précédentes, est fondée, notamment, sur une architecture technique radicalement simplifiée, ainsi que sur un plan d'élaboration et d'installation progressives (par opposition à la mise en place d'un système complet en une seule phase). Il décrivait les réalisations concrètes d'alors, en particulier concernant les applications E-viewer et E-pdoc.

3. Depuis le rapport de l'an dernier, cette nouvelle approche a prouvé sa capacité à donner de bons résultats. Le Bureau international entend donc continuer à travailler selon cette méthode dans la mesure du prévisible.

4. Les paragraphes qui suivent décrivent les principales réalisations depuis la session précédente de l'assemblée. Ces réalisations, qui coïncident avec l'avènement et la forte progression du dépôt électronique, concernant la poursuite du développement des applications E-viewer et E-pdoc et la création de nouvelles fonctions sous forme de l'application E-dossier et d'une capacité interne de reconnaissance optique des caractères.

### Dépôts électroniques

5. Comme il est expliqué aux paragraphes 29 à 31, le pourcentage des dépôts électroniques dans le cadre du PCT est passé de 14% à la fin de 2004 à 25% en mai 2005. À l'office récepteur du Bureau international, les dépôts électroniques ont représenté 48% de l'ensemble des dépôts en mai 2005. Même si ces dépôts électroniques ont constitué un défi particulier sur le plan opérationnel, le Bureau international a pu en absorber l'augmentation substantielle sans trop de difficultés.

6. Au Bureau international, les dépôts électroniques sont actuellement traités de manière partiellement électronique. On continue à créer un dossier correspondant sur papier, qui contient au moins le formulaire de requête et les autres pièces de la demande. L'installation progressive de l'application E-dossier (voir les paragraphes 10 à 14) au sein du Bureau international devrait rendre ce dossier papier superflu dans l'avenir.

### E-viewer

7. L'application E-viewer permet la visualisation des documents du PCT contenus dans la base de données documentaire du Bureau international. Elle constitue à ce titre l'élément à partir duquel de nouvelles fonctions sont élaborées, l'objectif étant de créer un dossier entièrement électronique pouvant être utilisé pour traiter les demandes internationales de bout en bout par voie électronique, ce qui permettra au Bureau international de cesser progressivement ses opérations sur papier.

8. À l'époque de la session précédente de l'assemblée, l'application E-viewer avait déjà été installée pour quelques fonctionnaires de la Division des opérations du PCT. Depuis, elle a été mise à la disposition de tout le personnel du Bureau du PCT, qui l'utilise donc quotidiennement pour la consultation des documents du PCT sous forme électronique contenus dans les bases de données du Bureau international.

### Application E-pdoc

9. L'application E-pdoc permet le traitement intégralement électronique des documents de priorité par le Bureau international. L'application E-pdoc a été installée à l'été 2004 dans toute la Division des opérations du PCT, peu après que l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) eut commencé à transmettre au Bureau international tous ses documents de priorité sous forme électronique. Actuellement, tous les documents de priorité au Bureau international sont traités de manière électronique au moyen de cette application. Ceux que le bureau reçoit des offices sous forme électronique, comme c'est le cas des documents envoyés par l'Office des brevets du JAPON (JPO), l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'USPTO (voir le paragraphe 33 ci-après), sont chargés dans le système; les autres, ceux que l'on reçoit encore sur papier, sont numérisés à la réception en vue d'un traitement ultérieur par voie électronique au moyen de cette application. Si l'on considère que les documents de priorité représentent, en volume, le type de document le plus important au Bureau international (plus de 143 000 documents de priorité reçus en 2004), le traitement intégralement électronique de tous ces documents de priorité au moyen de l'application E-pdoc a été un pas en avant important dans la migration progressive du Bureau international vers un environnement intégralement électronique.

### E-dossier

10. Le dossier électronique E-dossier est une amélioration des applications E-viewer et E-pdoc : il permet de traiter de bout en bout par voie électronique les demandes internationales, y compris les documents annexes. Cette application est en effet conçue pour permettre le traitement des demandes de manière intégralement électronique, sans qu'il y ait besoin d'un dossier sur papier. Les documents que le Bureau international recevra sous forme électronique seront téléchargés directement dans E-dossier; ceux qu'il recevra sur papier seront numérisés à la réception puis téléchargés dans E-dossier.

11. Dans un premier temps, il est prévu que l'application E-dossier fonctionnera en conjonction avec certains systèmes existants, en particulier dans les domaines de la gestion des données bibliographiques et de la gestion des publications. Dans une phase ultérieure, ces fonctions restantes seraient également transférées dans l'application E-dossier, et les systèmes existants en question seraient progressivement abandonnés.

12. Du point de vue de l'utilisateur, la mise en place du dossier électronique est probablement la mesure la plus importante prise dans le cadre de la transition du Bureau international vers un environnement intégralement électronique. Cette nouvelle fonction entraînera un changement radical dans les méthodes de travail du personnel, puisqu'il ne travaillera plus à partir d'un dossier papier mais quasi exclusivement sur écran. Compte tenu de cela, et pour éviter toute régression sensible sur le plan des gains d'efficacité, cette nouvelle fonction doit être mise en place avec la prudence voulue et à un rythme que le personnel concerné puisse raisonnablement absorber. Une quantité substantielle de temps et d'énergie sera consacrée à la gestion du changement et à la formation, afin d'assurer le passage en douceur à un nouveau mode de travail intégralement électronique.

13. Une mise en place échelonnée sur 2005 et 2006 est envisagée pour l'application E-dossier, avec l'élargissement progressif de son utilisation aux demandes internationales en provenance d'un nombre croissant d'offices récepteurs. Le déploiement a débuté durant l'été 2005 en ce qui concerne les offices récepteurs coréen et finlandais. L'expérience de l'utilisation du logiciel E-dossier pour les demandes reçues de ces offices et la façon dont le personnel va s'y adapter dicteront le rythme de déploiement ultérieur.

14. Plusieurs offices récepteurs font des préparatifs pour transmettre au Bureau international des exemplaires originaux et d'autres documents pertinents (qu'ils ont reçus sur papier puis numérisés) sous forme électronique. Il est important que cette transmission de fichiers électroniques par les offices récepteurs coïncide avec le calendrier d'installation de l'application E-dossier au Bureau international. La coordination à cet égard est un élément essentiel des modalités de coopération bilatérale mentionnées au paragraphe 26.

#### Reconnaissance optique des caractères

15. Depuis la dernière session de l'assemblée, le Bureau international s'est également doté d'un système interne de reconnaissance optique des caractères (ROC). Cette fonction lui permet de traiter par lots de gros volume de documents en ROC, et elle est aussi intégrée à l'application E-dossier pour une ROC ad hoc. Cette capacité interne de reconnaissance optique des caractères présente plusieurs avantages pour le Bureau international. Premièrement, son intégration à l'application E-dossier facilitera la saisie des données, en particulier pour les abrégés mais aussi pour d'autres éléments. Deuxièmement, elle facilitera le travail de traduction car les traducteurs pourront trouver plus facilement des précédents, ce qui les aidera à traduire avec plus d'efficacité et de précision. Troisièmement, elle devrait permettre au Bureau international de publier sous une forme se prêtant à la recherche le texte des demandes internationales publiées, avec leurs images, à la date de publication plutôt qu'à une date ultérieure (comme c'est actuellement le cas).

16. Le logiciel de reconnaissance optique des caractères du Bureau international en est au tout début de sa mise en opération et il sera installé plus largement en même temps que l'application E-dossier dans l'ensemble de la Division des opérations du PCT en 2005 et 2006.

## II. COMMUNICATION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS DU PCT PAR LE BUREAU INTERNATIONAL AUX OFFICES

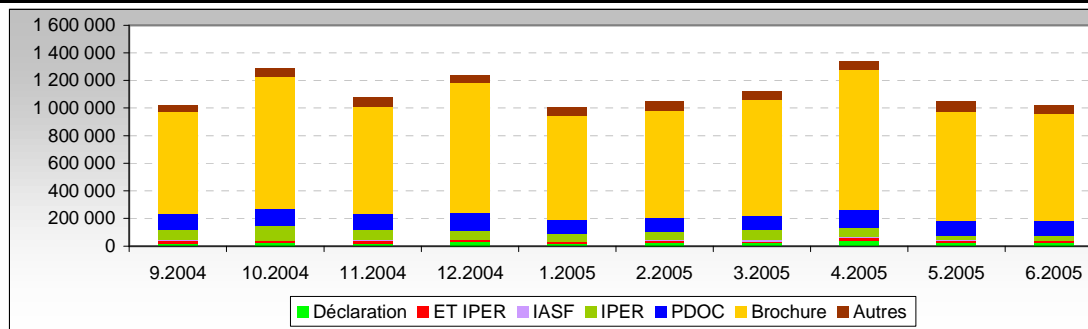
17. Le rapport de situation sur les systèmes informatiques du PCT présenté à la session précédente de l'assemblée comportait une description exhaustive du nouveau système de communication de documents du Bureau international, et des avantages que ce nouveau système présente pour le Bureau international et pour les offices. Depuis ce rapport, le système a pour l'essentiel connu une période de consolidation : aucun changement majeur ne lui a été apporté ni n'est prévu. Le Bureau international a plutôt concentré ses efforts sur le développement des fonctions requises pour le traitement intégralement électronique des demandes PCT (voir les paragraphes 2 à 16) et d'autres moyens supplémentaires qui permettront de mettre les données de brevet et les données du PCT à la disposition d'un plus large éventail de parties intéressées (voir les paragraphes 34 à 42).

18. On trouvera dans les paragraphes qui suivent plusieurs indicateurs statistiques qui illustrent la production du système de communication de documents du Bureau international depuis la dernière session de l'assemblée.

#### Volume

19. Le diagramme ci-dessous montre le nombre de documents que le système a permis au Bureau international de communiquer aux offices durant la période considérée. Ainsi qu'il est mentionné dans le précédent rapport, la communication de ce nombre important de documents s'est faite de manière hautement automatisée, n'exigeant une intervention humaine que dans des cas exceptionnels.

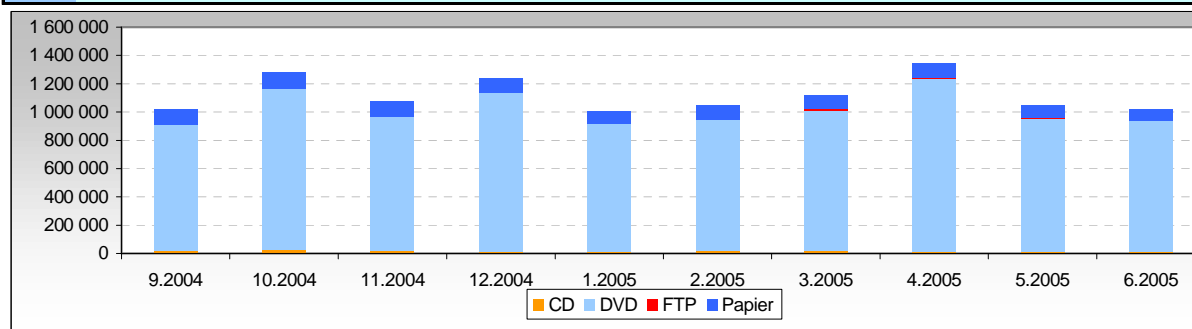
Nombre total de documents communiqués par le Bureau international											
Le tableau et le diagramme ci-dessous indiquent le nombre total de documents communiqués par le Bureau international de septembre 2004 à juin 2005											
	9.2004	10.2004	11.2004	12.2004	1.2005	2.2005	3.2005	4.2005	5.2005	6.2005	Total
Déclaration	18 477	22 201	20 653	27 706	19 908	22 976	23 457	34 270	23 689	22 415	235 752
ET IPER	17 418	14 816	17 397	13 628	12 080	18 001	10 620	27 371	16 376	14 586	162 293
IASF	6 200	8 344	6 206	6 688	4 147	3 514	7 770	6 068	5 310	2 778	57 025
IPER	74 497	99 873	73 539	59 030	51 267	57 582	72 621	60 920	31 599	33 469	614 397
PDOC	116 466	127 372	111 735	132 124	105 098	105 946	108 443	133 419	104 431	106 342	1 151 376
Brochure	737 132	953 067	776 787	945 316	755 413	770 761	840 185	1 013 716	794 623	775 594	8 362 594
Autres	49 894	60 508	70 280	54 795	57 973	68 052	57 480	65 996	74 103	64 109	623 190
<b>Total</b>	<b>1 020 084</b>	<b>1 286 181</b>	<b>1 076 597</b>	<b>1 239 287</b>	<b>1 005 886</b>	<b>1 046 832</b>	<b>1 120 576</b>	<b>1 341 760</b>	<b>1 050 131</b>	<b>1 019 293</b>	<b>11 206 627</b>



### Support

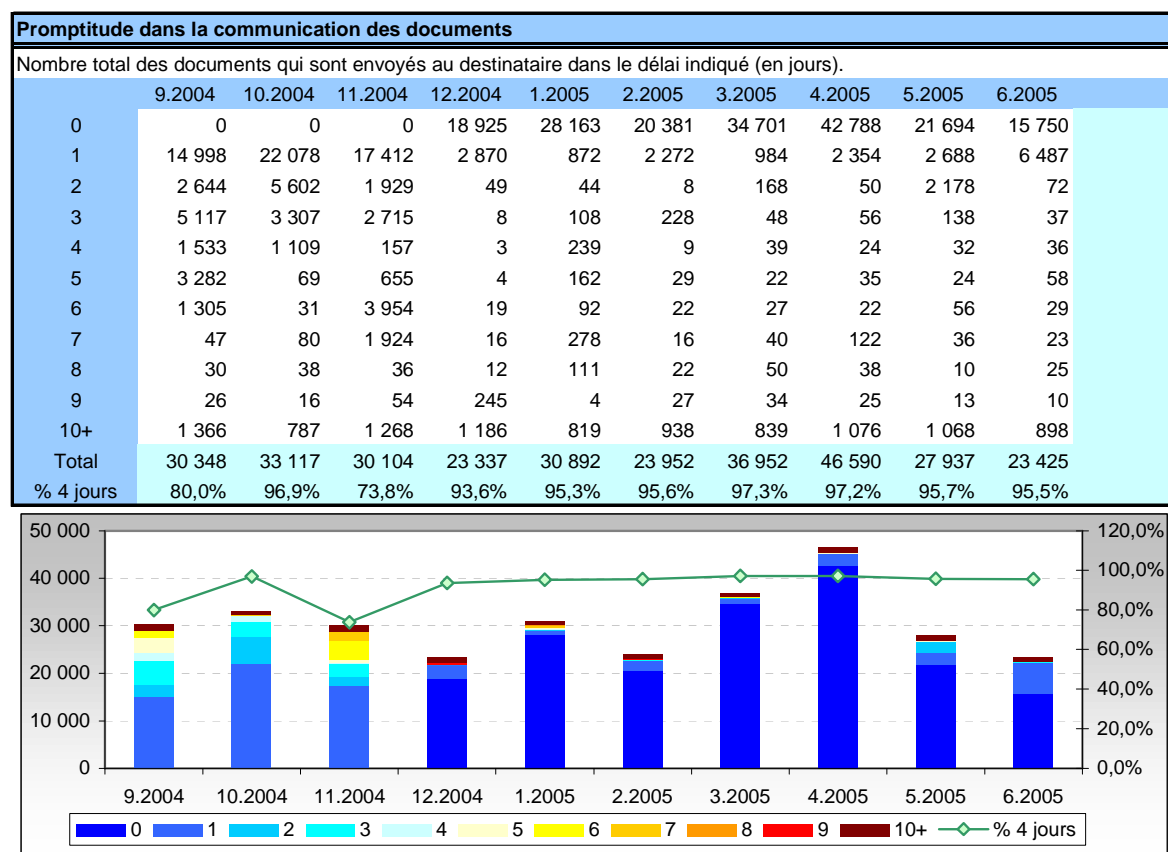
20. Le diagramme ci-dessous montre le support (papier, CD, DVD ou Internet) utilisé pour la communication de documents aux offices pendant la période considérée. Le diagramme confirme une tendance déjà observée dans le précédent rapport, à savoir que le CD ou le DVD est le support le plus utilisé. Dans l'avenir, le Bureau international aimerait voir se développer la transmission de documents via l'Internet, en particulier pour les documents demandés "spécifiquement" par les offices, car cela offrirait un service encore plus rapide à un coût moindre.

Nombre total de documents communiqués par le Bureau international sur les différents supports											
Le tableau et le diagramme ci-dessous montrent la ventilation par type de support du nombre total de documents communiqués par le Bureau international											
	9.2004	10.2004	11.2004	12.2004	1.2005	2.2005	3.2005	4.2005	5.2005	6.2005	Total
CD	18 532	21 434	20 422	14 346	14 772	16 919	17 032	15 579	13 129	10 950	163 115
DVD	896 588	1 143 815	948 051	1 120 757	905 044	931 487	995 930	1 217 943	942 718	924 810	10 027 143
FTP	1	16	14	0	0	4	10 522	7 479	8 259	2 549	28 844
Papier	104 963	120 916	108 110	104 186	86 071	98 422	97 092	100 759	86 025	81 484	988 028
<b>Total</b>	<b>1 020 084</b>	<b>1 286 181</b>	<b>1 076 597</b>	<b>1 239 289</b>	<b>1 005 887</b>	<b>1 046 832</b>	<b>1 120 576</b>	<b>1 341 760</b>	<b>1 050 131</b>	<b>1 019 793</b>	<b>11 207 130</b>



### Promptitude

21. Comme le montre le diagramme ci-après, en ce qui concerne les demandes de documents spécifiques des offices, le Bureau international est dans la plupart des cas en mesure de transmettre les documents dans un délai de quelques jours. Nous l'avons déjà mentionné, un plus large recours à la transmission via l'Internet réduirait encore le temps qu'il faut à ces documents pour parvenir aux offices concernés, puisqu'il n'y aurait plus besoin d'expédier des CD ou DVD. Dans les rares cas où l'on observe un retard dans la communication de documents par le Bureau international, ce retard est dû le plus souvent au fait que le Bureau international n'a pas encore reçu de l'office d'origine les documents en question.



### III. COMMUNICATION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS DU PCT PAR LES OFFICES AU BUREAU INTERNATIONAL

22. En 2004, le Bureau international a créé le service d'échange de données informatisées du PCT de l'OMPI (PCT EDI), qui constitue un mécanisme souple, sécurisé et automatisé pour l'échange d'informations en matière de propriété intellectuelle entre les offices et le Bureau international. Au cours des 12 derniers mois, de nouveaux progrès ont été réalisés en ce qui concerne la communication électronique des documents du PCT destinés au Bureau international et en particulier grâce à la mise en place du service PCT EDI.

23. Le PCT EDI est conçu comme un mécanisme d'échange de données et de documents en grande quantité, utilisant divers supports d'échange (Internet, TriNet, CD et DVD), et protocoles de réseau (FTP/SFTP). Les protocoles d'échange de documents sur réseau ont été choisis en vue de garantir des frais généraux minimums et un maximum d'efficacité dans le cadre de l'échange de documents, tout en préservant la sécurité dans les réseaux publics sans qu'il soit nécessaire d'utiliser des logiciels conçus spécialement. Les nombreux programmes commerciaux et librement accessibles en ligne compatibles avec les protocoles de communication PCT EDI peuvent être exploités sans modification. Le PCT EDI permet aussi aux offices intéressés de recevoir directement et automatiquement les documents dans les logiciels d'automatisation qu'ils utilisent.

24. Le Bureau international répondra à l'intérêt accru des offices pour l'échange de données en réseau, en particulier entre les offices les plus importants, grâce au renforcement éventuel du PCT EDI notamment dans le sens de la fourniture d'un service d'accès aux documents des offices de la coopération trilatérale.

25. À la date de rédaction du présent rapport, 11 offices ont établi une connexion réseau effective compatible avec le PCT EDI (AU, CA, CN, EA, ES, FI, FR, GB, KR, SE et VN) et utilisent progressivement le PCT EDI à des fins de production. Les offices qui souhaitent utiliser des CD ou des DVD comme supports de transfert peuvent continuer de le faire.

26. En vue de développer l'échange électronique de documents, le Bureau international a négocié des modalités de coopération avec plusieurs offices. À la date du présent document, le Bureau international a établi le texte de projets de coopération avec sept offices (AU, CA, CN, EA, ES, KR et SE). Le Bureau international continuera de s'efforcer d'accroître le nombre des offices signataires d'accords de coopération.

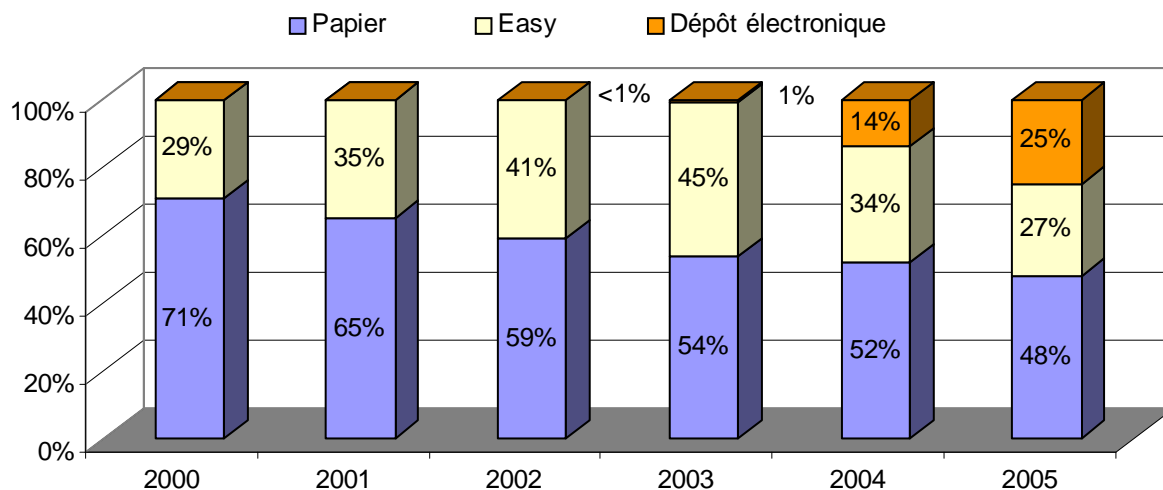
27. Le Bureau international, en étroite collaboration avec les offices participants, a accompli des progrès importants dans le sens du remplacement du papier comme support d'échange de documents dans le cadre du PCT. Il s'en est suivi une plus grande efficacité dans l'échange des documents pour les participants. Ces gains d'efficacité sont intervenus au niveau de l'impression, de la numérisation, du stockage et des activités relatives à l'expédition postale. En outre, le Bureau international a acquis une expérience et une compétence précieuses en ce qui concerne les aspects concrets de l'échange de documents en ligne et sur demande et les exigences à respecter au niveau de la présentation afin de permettre un échange électronique de documents approprié et d'offrir des services de traitement satisfaisants.

28. Le PCT EDI est utilisé principalement à trois fins : le dépôt électronique, l'échange de documents et les informations relatives à la phase nationale ainsi que les traductions des demandes internationales selon la règle 95. Les paragraphes qui suivent contiennent des précisions à cet égard.

#### Dépôt électronique

29. À la date de rédaction du présent rapport, le Bureau international recevait des demandes internationales déposées électroniquement des neuf offices récepteurs suivants : EP, ES, FI, FR, GB, IB, JP, KR et NL.

30. Le diagramme ci-dessous indique l'évolution depuis 2000 de l'utilisation du papier, du PCT-EASY et du dépôt électronique en rapport avec le dépôt des demandes selon le PCT. Il indique une réduction progressive des dépôts sur support papier ainsi qu'un passage du PCT-EASY au dépôt par voie électronique, qui représente maintenant 25% de toutes les demandes et qui devrait continuer de gagner en importance.



31. Outre les demandes électroniques déposées au moyen du PCT EDI, divers services supplémentaires ont été mis en place pour les déposants et les offices dans le cadre du PCT, plus particulièrement une nouvelle version du logiciel client PCT-SAFE (Secure Applications Filed Electronically), comportant une nouvelle fonction pour environ 8000 déposants de demandes PCT et neuf offices récepteurs du PCT. En outre, le système PCT-ROAD (Receiving Office Administration), qui permet de procéder au dépôt électronique selon le PCT sur des supports matériels a été mis en place à la suite d'une formation et d'une installation sur place réalisée à l'intention du personnel de trois offices récepteurs du PCT (Égypte, Israël et Viet Nam). Le PCT-ROAD, qui constitue un projet de coopération entre le KIPO et l'OMPI, a été mis à la disposition au début de 2005 de cinq offices pilotes (Égypte, Inde, Israël, Philippines et Viet Nam) afin que ceux-ci fassent part de leurs observations.

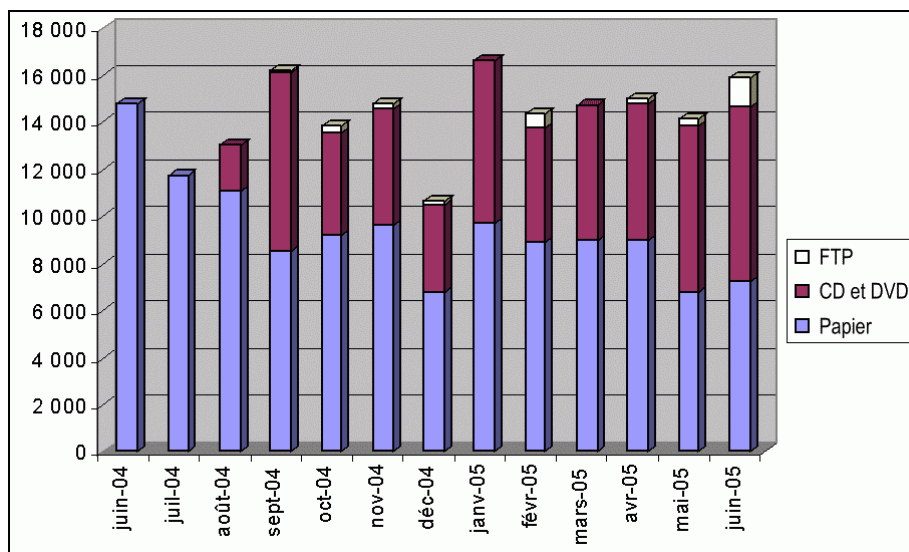
### Échange de documents

32. L'échange de documents est la principale application du PCT EDI. On compte actuellement deux flux de documents principaux : la recherche de documents par le Bureau international pour les offices, dont il a déjà été question dans la deuxième partie, et la communication de documents par les offices au Bureau international.

33. Le diagramme ci-dessous indique l'évolution depuis septembre 2004 de l'utilisation du papier, des CD et DVD et du FTP pour la transmission de documents de priorité au Bureau international. De plus en plus les offices choisissent de communiquer des documents par la voie électronique au Bureau international : l'USPTO et le JPO envoient tous leurs documents de priorité au Bureau international sur CD; le KIPO envoie tous ses documents de priorité et les demandes internationales déposées électroniquement au Bureau international en utilisant



le mode de transfert par le réseau PCT EDI. Au cours des six premiers mois de 2005, 28 000 documents de priorité sont arrivés par la voie électronique et ont ensuite été traités électroniquement par le Bureau international.



#### IV. ELEMENTS NOUVEAUX AYANT UNE INCIDENCE SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION RELATIVE AU PCT ET L'INFORMATION EN MATIERE DE BREVETS

##### Lancement du portail Web PatentScope

34. Pendant le troisième trimestre de 2005, le nouveau portail Web PatentScope a été lancé. Tous les services et activités de l'OMPI relatifs aux brevets et au PCT sont disponibles par le biais de ce portail, accessible à l'adresse <http://www.wipo.int/patentscope/en>.

35. Toutes les informations existantes en ce qui concerne les services du PCT et les services relatifs aux brevets sont disponibles au moyen de ce nouveau portail. En outre, de nouvelles sections relatives à la diffusion des données relatives aux brevets et aux statistiques en matière de brevets ont été ajoutées. La section consacrée à la diffusion des données relatives aux brevets donne accès, grâce à une gazette électronique du PCT améliorée, à la collection complète des demandes internationales déposées selon le PCT (dont le nombre est maintenant supérieur à un million) qui ont été publiées depuis 1978 jusqu'à la date actuelle en format image et au texte intégralement consultable des descriptions et des revendications correspondant aux demandes internationales déposées selon le PCT depuis juillet 1998.

36. Le portail PatentScope donnera accès aux nouveaux services qui seront disponibles au cours des mois à venir tels que le système de consultation en ligne des dossiers permettant aux déposants et au grand public d'accéder aux documents publiés du PCT ainsi qu'à des didacticiels et d'autres ressources utiles pour la recherche d'informations en matière de brevets.

Statistiques relatives à la phase nationale du PCT

37. Un projet tendant à rassembler et à diffuser des informations relatives à la phase nationale du PCT a débuté. Ce projet inclut les informations relatives aux statistiques concernant la phase nationale et la traduction des demandes internationales pour lesquelles la phase nationale a été engagée.

38. Principales composantes du projet :

- a) un rapport préliminaire sur les demandes présentées au titre de la phase nationale selon le PCT a été établi. Ce rapport préliminaire est fondé sur les données fournies au Bureau international par plusieurs offices de brevets nationaux. Il a été établi en vue de combler une lacune en ce qui concerne l'information disponible sur les demandes PCT après la phase internationale. Il contient une analyse des demandes PCT présentées dans le cadre de la phase nationale, par office et par domaine technique. En outre, il indique le nombre, le type et la source des demandes internationales PCT pour lesquelles la phase nationale a été engagée dans différents offices du monde entier. Le rapport est disponible à l'adresse <http://www.wipo.int/ipstats/en/statistics/patents/index.html>;
- b) davantage de données devraient figurer dans ce rapport dans un proche avenir par suite de l'augmentation du nombre des offices participants et après que tous les offices auront achevé d'établir les données historiques; et
- c) à un stade ultérieur, le Bureau international envisage de publier, lorsque les informations seront disponibles, l'état d'avancement des demandes PCT dans le cadre de la phase nationale au moyen du portail Web PatentScope.

39. Le Bureau international accepte à l'heure actuelle des informations sur la phase nationale communiquées par les offices au moyen du PCT EDI. Les offices établissent un rapport statistique simple et structuré qu'ils transfèrent sur leur compte PCT EDI.

40. Le Bureau international souhaiterait obtenir l'aide de tous les offices pour rassembler dans le cadre de ce projet des données relatives aux demandes pour lesquelles la phase nationale est engagée.

Statistiques mondiales en matière de propriété industrielle

41. Un projet visant à améliorer la diffusion par le Bureau international de statistiques mondiales en matière de propriété industrielle est aussi en cours. Dans le cadre ce projet, le Bureau international a amélioré le mécanisme de rassemblement des données au moyen de la diffusion d'un questionnaire révisé et actualisé.

42. Les données devraient être mises à disposition de plusieurs manières, y compris par le biais de rapports analytiques et de questions concernant des données globales ou individuelles relatives à des demandes à partir de l'Internet.